

MEMO : ECHEANCIER POUR LES CLUBS ET LES AFFILIES

- 5 juillet : date limite de validation des licences;
- 1er juillet : début de la saison sportive ;
- Au plus tard le 15 juillet :
 - o possibilité par tout club de modifier, gratuitement, avec l'accord de l'adversaire et du responsable de la Cellule compétitions, les jour et heure d'une rencontre ;
 - o désignation par tout club alignant deux équipes dans une même division mais dans deux séries différentes d'une équipe comme étant supérieure (A ou B ou C ou D) et l'autre comme étant inférieure (B ou C ou D ou E) ;
- ~~- 20 août : tout club n'ayant pas renvoyé son listing d'affiliation est considéré comme démissionnaire ;~~
- Pour le 20 août : paiement par tout club, à la date indiquée dans les instructions jointes au 1er listing d'affiliation, une cotisation fixée par l'AG et les frais indiqués ;
- Avant le début du championnat : communication par tout club ayant une ou plusieurs équipes dans le championnat VB et/ou de l'association de toute liste de force ;
- Avant le 15 septembre : demande de tout joueur d'obtenir le statut de DA ;
- 15 octobre : fin de la première période de transfert international ;
- Au plus tard le 31 octobre :
 - o réaffiliation effectuée après la date limite d'envoi du listing d'affiliation à l'association ;
 - o désaffiliation tardive demandée par un affilié pour s'inscrire dans un autre club ;
- Avant le 15 novembre : désaffiliation tardive demandée par un club pour un affilié ;
- Du 15 décembre au 15 janvier :
 - o seconde période de transfert international ;
 - o seconde période de transfert uniquement pour les affiliés n'ayant pas participé à la compétition en cours (rencontre principale seulement) ;
- Avant le 31 décembre : demande et/ou modification de complément de dénomination d'un club ;
- Avant le 15 mars : date limite pour la demande du label de CD fédéral ;
- Du 1er au 31 mars : demande possible de renouvellement de l'affiliation ;
- Du 1er mai au 31 mai : première période de transfert ;
- Avant le 10 mai :
 - o demande de dérogation aux normes d'homologation exigées pour les différentes divisions ;
 - o communication par un club de sa décision d'évoluer en Nationale 3 plutôt qu'en Nationale 2 ;
- Avant le 15 mai : organisation de tout barrage et/ou tour final ;
- 15 mai :
 - o fin du transfert international de tout joueur étranger ;
 - o date limite de l'inscription aux compétitions seniors ;
 - o publication du règlement complémentaire pour la saison sportive suivante ;
- Pour le 31 mai :
 - o envoi de l'éventuelle nouvelle feuille de garde signée par le président et le secrétaire des clubs au secrétariat de l'association ;
 - o publication du pré-calendrier établi par le CA ;
 - o date limite d'une demande de changement de dénomination d'un club ;
 - o date limite d'une demande de démission d'un club ;
- 15 juin : contact des clubs au secrétariat de l'association en cas de non réception du listing

d'affiliation ;

- 25 juin : date limite d'organisation de la réunion pré-calendrier ;

- 30 juin :

o date limite pour toute demande et/ou toute modification de complément de dénomination d'un club ;

o 5 juillet date limite pour la validation des licences par tout club ;

- 30 juin : fin de la saison sportive.